

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Représentée par son président, Monsieur Philippe COQUET
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **1 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (1 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 142 000€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

17 OCT. 2014

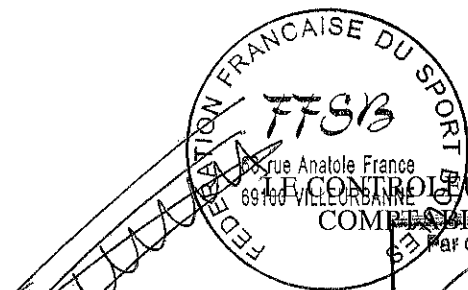
Fait à Paris, le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DU SPORT BOULES

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC



LE CONTRÔLEUR BUDGETAIRE ET

COMPTE MINISTÉRIEL

Par délégation du contrôleur général
économique et financier

Le **17 OCT 2014**

Jean Pierre ESCAMPS
Adjoint au chef de département du contrôle
budgétaire

2101 295 271

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Développement de la pratique Loisir tous publics	122 000 €	71 000 €	28 000 €	94 000 €
Action 1	122 000 €	71 000 €	28 000 €	94 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	122 000 €	71 000 €	28 000 €	94 000 €
Réalisation du Parcours d'Excellence Sportive (PES)	184 900 €	138 500 €	112 000 €	72 900 €
Action 2	164 400 €	120 000 €	95 000 €	69 400 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	18 000 €	18 000 €	17 437 €	563 €
Aides personnalisées (AP)	34 000 €	34 000 €	34 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	58 800 €	30 000 €	23 000 €	35 800 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	14 500 €	10 000 €	8 000 €	6 500 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	27 100 €	20 000 €	10 000 €	17 100 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	12 000 €	8 000 €	2 563 €	9 437 €
Action 3	20 500 €	18 500 €	17 000 €	3 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	14 500 €	12 500 €	12 500 €	2 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	6 000 €	6 000 €	4 500 €	1 500 €
Favoriser l'entrée dans des fonctions d'encadrement - Arbitres, délégués, Jeunes officiels	28 500 €	14 500 €	10 000 €	18 500 €
Educateurs.	28 500 €	14 500 €	10 000 €	18 500 €
Action 4	28 500 €	14 500 €	10 000 €	18 500 €
Formations fédérales	28 500 €	14 500 €	10 000 €	18 500 €
Accompagnement de l'emploi	24 500 €	16 000 €	12 000 €	12 500 €
Action 4	24 500 €	16 000 €	12 000 €	12 500 €
Professionnalisation de l'activité	24 500 €	16 000 €	12 000 €	12 500 €
Accompagner dans leurs fonctions les nouveaux dirigeants (Clubs-Départements-Régions)	3 500 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
Action 4	3 500 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
Formations fédérales	3 500 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
Développement de la pratique du Sport Boules comme vecteur de santé	5 000 €	4 000 €	4 000 €	1 000 €
Action 3	5 000 €	4 000 €	4 000 €	1 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	5 000 €	4 000 €	4 000 €	1 000 €
Structuration de la pratique jeunes (U9 à U13)	10 000 €	7 000 €	7 000 €	3 000 €
Action 1	10 000 €	7 000 €	7 000 €	3 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	7 000 €	7 000 €	3 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €
Action 1	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €
TOTAL	379 400 €	254 500 €	176 000 €	203 400 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

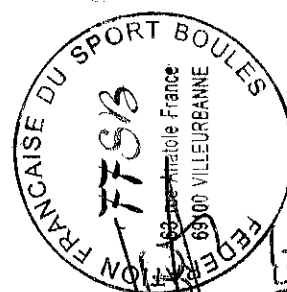
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

34 000 €

142 000 €

17 437 €

124 563 €



P. COQUET
Président FFSB

Année 2014

FFSB / Direction des sports / DSA1 / DSMF

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Représentée par son président, Monsieur Philippe COQUET
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour 2014 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 1 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (1 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 142 000€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

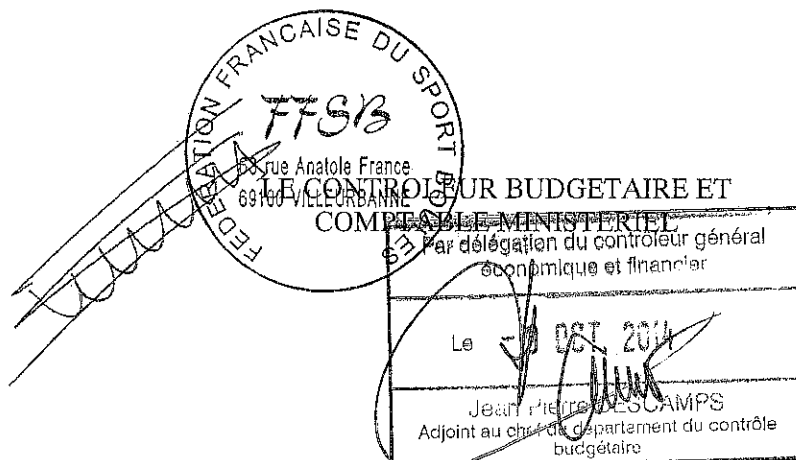
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DU SPORT BOULES

LE DIRECTEUR DES SPORTS



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Développement de la pratique Loisir tous publics	122 000 €	71 000 €	28 000 €	94 000 €
Action 1	122 000 €	71 000 €	28 000 €	94 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	122 000 €	71 000 €	28 000 €	94 000 €
Réalisation du Parcours d'Excellence Sportive (PES)	184 900 €	138 500 €	112 000 €	72 900 €
Action 2	164 400 €	120 000 €	95 000 €	69 400 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	18 000 €	18 000 €	17 437 €	563 €
Aides personnalisées (AP)	34 000 €	34 000 €	34 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	58 800 €	30 000 €	23 000 €	35 800 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	14 500 €	10 000 €	8 000 €	6 500 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	27 100 €	20 000 €	10 000 €	17 100 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	12 000 €	8 000 €	2 563 €	9 437 €
Action 3	20 500 €	18 500 €	17 000 €	3 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	14 500 €	12 500 €	12 500 €	2 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	6 000 €	6 000 €	4 500 €	1 500 €
Favoriser l'entrée dans des fonctions d'encadrement - Arbitres, délégués, jeunes officiels Educateurs.	28 500 €	14 500 €	10 000 €	18 500 €
Action 4	28 500 €	14 500 €	10 000 €	18 500 €
Formations fédérales	28 500 €	14 500 €	10 000 €	18 500 €
Accompagnement de l'emploi	24 500 €	16 000 €	12 000 €	12 500 €
Action 4	24 500 €	16 000 €	12 000 €	12 500 €
Professionnalisation de l'activité	24 500 €	16 000 €	12 000 €	12 500 €
Accompagner dans leurs fonctions les nouveaux dirigeants (Clubs-Départements-Régions)	3 500 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
Action 4	3 500 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
Formations fédérales	3 500 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
Développement de la pratique du Sport Boules comme vecteur de santé	5 000 €	4 000 €	4 000 €	1 000 €
Action 3	5 000 €	4 000 €	4 000 €	1 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	5 000 €	4 000 €	4 000 €	1 000 €
Structuration de la pratique jeunes (U19 à U13)	10 000 €	7 000 €	7 000 €	3 000 €
Action 1	10 000 €	7 000 €	7 000 €	3 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	7 000 €	7 000 €	3 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €
Action 1	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €
TOTAL	379 400 €	254 500 €	176 000 €	203 400 €

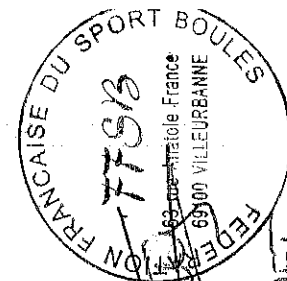
Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

34 000 €
142 000 €
17 437 €
124 563 €



P. COQUET
 Président FFSB
 Année 2014